Certificat d'immatriculation (12053) 7579

D

N° Immatriculation — Date de 1ère immatriculation

A. FP-075-ZH **B.** 18/06/2008

C.1 TRANSDEV LOCATION DE VEHICULES

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3 TRANSDEV RHONE ALPES
5 CHE DES PLATTES

69390 VOURLES

D.1 MERCEDES B

D.2

D.2.1

D.3 INTOURO E **E.** WEB63325113247957

F.1	19000	**F.2**	19000	**F.3**	0		
G	11175	**G.1**	11100				
J	M3	**J.1**	TCP	**J.2**		**J.3**	CAR
K							
P.1	7201	**P.2**	210	**P.3**	GO	**P.6**	19
Q	0.00	**S.1**	60	**S.2**	0	**U.1**	92
U.2	1650	**V.7**	0	**V.9**	0555*0651C		
X.1	VISITE AVANT LE 29/09/2020						
Y.1	204	**Y.2**	285				
Y.3	0	**Y.4**	4				
Y.5	2.76	**Y.6**	495.76				

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

Zoheir BOUAOUICHE

H

I 25/05/2020

Z.1 TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES MOINS 10 P

Z.2

Z.3

Z.4

2M05003181732

COUPON DÉTACHABLE

Certificat d'immatriculation

FP-075-ZH 25/05/2020

2020BP71848

WEB63325113247957

MERCEDES B

TRANSDEV LOCATION DE VEHICULES

CRFRAFP075ZH8WEB6332511324795730806187TCP<<<
CAR<MERCEDES<B<<<<INTOURO<E<<<<2020BP7184864

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature **en cas de cession à un tiers ou pour destruction** (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile). Inscrire vos coordonnées et signature **en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.**

Nom

Domicile

Date ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Signature

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

S0691193 A 18/02/2025 FP-075-ZH AUTOVISION FL	S0691193 A 09/03/2022 FP-075-ZH	S0691193 A 27/02/2023 FP-075-ZH	S0691193 A 20/02/2024 FP-075-ZH AUTOVISION FL
S0691193 A 12/08/2025 FP-075-ZH AUTOVISION FL	S0691193 A 06/09/2022 FP-075-ZH	S0691193 A 26/08/2023 FP-075-ZH	S0691193 A 19/08/2024 FP-075-ZH

(J.1) Genre national
(J.2) Carrosserie (CE)
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)
(K) Numéro de réception par type (si disponible)
(P.1) Cylindrée (en Cm^3)
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
(P.3) Type de carburant ou source d'énergie
(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
(U.2) Vitesse du moteur (en min^{-1})
(V.7) CO2 (en g/km)
(V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
(X.1) Dates de visites techniques
(Y.1) Montant de la taxe régionale en Euro
(Y.2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
(Y.3) Montant du malus écologique véhicule d'occasion, ou 1ère immatriculation, et de la taxe > 36 CV
(Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.5) Montant de la redevance pour acheminement du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euro
(Z.1) à **(Z.4)** Mentions spécifiques

Communauté européenne

République Française
Ministère de l'Intérieur

F

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registreerimistunnistus; Άδεια κυκλοφορίας; Registration certificate; Carta di circolazione; Registrācijas apliecība; Registracijos liudijimas; Forgalmi engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni; Kentekenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula; Osvedčenie o evidencii; Prometno dovoljenje; Rekisteröintitodistus; Registreringsbeviset; Регистрационен талон на автомобила; Certificat de inmatriculare.

2020BP71848

(A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
(J) Catégorie du véhicule (CE)

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

AUTOVISION PL
CONTROLE TECHNIQUE POIDS LOURDS

N° d'imprimé : J 005339947

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	13/02/2025	25082857

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

12/08/2025

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGREMENT : **S069J193**

(9) RAISON SOCIALE :
AUTOVISION PL

(3) COORDONNÉES :
544 RUE CHARLES SEVE
PARC D'ACTIVITÉ DE L'ECHANGEUR
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
04.37.55.44.27

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGREMENT : 069J7059
SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
FP-075-ZH (F)	25/05/2020	18/06/2008

Marque	Genre	Carrosserie
MERCEDES B	TCP	CAR

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale
WEB63325113247957	M3

Type/CNIT	Energie
ABSENT	GO

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

288904

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ETAT DE CHARGE : A vide
CATEGORIE DU VEHICULE :
Véhicule de transport en commun de personnes

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances mineures

0.6.6.a.1. JUSTIFICATIF DE SUIVI DES RÉSERVOIRS D'AIR : Absent ou non conforme
2.1.3.g.1. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Capuchon antipoussière endommagé ou détérioré (Essieu 1)
4.2.1.a.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Dysfonctionnement d'une source lumineuse (Arrière Gauche Extérieur Supérieur)
4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (Droite Gauche)
5.3.2.c.1. AMORTISSEURS : Protection défectueuse (Essieu 2)
5.3.3.a.1. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Détérioration d'un silentbloc de liaison au châssis ou à l'essieu (Essieu 2)
6.1.1.c.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Corrosion (Essieu 2)
8.2.22.c.1. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important Code(s) défaut(s) standard(s) relevé (s) concernant le dispositif antipollution : P1951 P1957
9.1.1.b.1. PORTES D'ENTRÉE OU DE SORTIE : Mauvais état (Droite Milieu)

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

Opacité des fumées (<=0.70m-1) :
C1:0.10m-1 C2:0.10m-1

Frein de service :
Efficacité globale (>= à 50%) : 52%
Efficacité par essieu : E1 : 56% E2 : 50%
Déséquilibre (<20%) E1 : 15% E2 : 13%
Frein de stationnement : Efficacité (>= à 18%) : 31%
Frein de secours : indépendance des circuits

Feux de croisement (-0.5% à -2.5%) : G:-1.5% D:-1.4% h<0,8m
Feux de brouillard avant (-1.0% à -3.5%) : G:-3.8% D:+1.1%

7579

Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié.

Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques).

En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans le centre qui a délivré le procès-verbal.

Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié relatif au contrôle technique des véhicules lourds).

La contre-visite doit avoir lieu dans le délai prescrit lors du contrôle technique périodique et prévu à l'article 11 de l'arrêté du 27 juillet 2004. Passé ce délai, un nouveau contrôle technique périodique est obligatoire. Lorsque la contre-visite est réalisée dans un centre différent de celui où a été réalisé le contrôle technique périodique, le procès-verbal du contrôle technique périodique doit obligatoirement être présenté au contrôleur, faute de quoi un contrôle technique complet est réalisé. Les points ou ensembles de points à contrôler lors de la contre-visite sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.



7579

P- 2275.07.02

EvoBus France



NOTICE DESCRIPTIVE

CAR MERCEDES BENZ - Type : MBU – Variantes : E 926

0. GENERALITES

0.1. Constructeur : EvoBus [illegible] 70567 Stuttgart (Allemagne)
0.1.1. Représentant ad[illegible]France : EvoBus France S.A.S. 2 à 6 rue du Vignolle - 95200 Sarcelles
0.2.
0.3. Marque : MERCEDES BE[illegible]
0.4. Désignation commerciale : [illegible]E
0.5. Catégorie internationale : M3
0.6. Genre : T.C.P.
0.7. Type, variantes et versions : [illegible]E 926 ou MBU E 926 N
0.7.1. Décodage des T.V.V. : [illegible]MBU (Gamme Intouro)
[illegible]E (Ecolier 12.14m) – 926 (Moteur)
[illegible](non aménagée)
0.8. Puissance administrative : 19 CV

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1. Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux
Essieu 1 : roues simples
Essieu 2 : roues jumelées
1.1.1. Emplacement des roues motrices : Roues [illegible] - En option, dispositif antipatinage de roues (A.S.R.)
Un voyan[illegible] de bord signale au chauffeur l'entrée en fonction du système
1.1.2. Emplacement des roues directrices : Roues d[illegible]
1.2. Dimensions des pneumatiques : 295/80 R 22.5 (152/14[illegible]ces charges/vitesses supérieurs
1.3. Constitution de la coque : Cadre treillis, en tubes et tôles [illegible]lés
1.4. Emplacement et disposition du moteur : Moteur monté ve[illegible]placé à l'arrière dans l'axe du car.
1.5 Emplacement du poste de conduite : Avancé, côté gauche

2. MASSES ET DIMENSIONS

Au sein de la présente notice descriptive, les essieux sont numérotés de l'ava[illegible]re

2.1. Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC)	: 19.000 Kg
2.2. Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Et[illegible]	:
2.2.1. Sans système de freinage de remorque	:
2.2.1.1. Avec remorque sans frein	[illegible]19.750 Kg
2.2.1.1.1. Masse en charge maxi admissible de la remorque sans fr[illegible] dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.1.	[illegible]750 Kg
2.2.1.2. Avec remorque équipée de freins à inertie	[illegible]nt ou 22.500 Kg (En fonction de la traverse arrière)
2.2.1.2.1. Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2.	[illegible]u 3.500 Kg (En fonction de la traverse arrière)
2.3.	
2.4. Masse en charge techniquement admissible	:
2.5. Charges maximales admissibles :	
2.5.1. Sur l'essieu 1	: 7[illegible]
2.5.2. Sur l'essieu 2	: 12.6[illegible]
2.6. Voie avant	: 2,12[illegible]
2.7. Voie arrière	: 1,802 [illegible]
2.8. Empattement	: 6,080 m[illegible]
Véhicules livrés carrossés	
2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche	:
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements	
Véhicule livré aménagé	
2.9.0. Total	: 10.300 Kg
2.9.1. Sur l'essieu 1	: 3.700 Kg
2.9.2. Sur l'essieu 2	: 6.600 Kg
Véhicule livré non aménagé	
2.9.0. Total	: 9.500 Kg
2.9.1. Sur l'essieu 1	: 3.400 Kg
2.9.2. Sur l'essieu 2	: 6.100 Kg
2.10. Porte-à-faux avant	: 2,76 m
2.11. Porte-à-faux arrière	: 3,30 m
2.12. Longueur hors tout	: 12,14 m
2.13. Largeur hors tout	: 2,55 m
2.14.	

Nota : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir point 7.9.2.), il est admis de pouvoir :
a) Augmenter la masse en charge maxi admissible en service dans l'état (point 2.1.) et la masse en charge maxi ensemble admissibl[illegible]dans l'état (point 2.2.) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et c[illegible]ite de 500 Kg, soit :
- 250 Kg pour un ralentisseur hydraulique
b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (voir point 2.5.2.) dans la même proportion que ci-dessus

3. MOTEUR

3.1. Dénomination du type :	
3.1.1. Marque	: DaimlerChrysler AG
3.1.2. Marquage moteur	: OM 926 LA IV/2–06 (Euro 4+NOX) – OM 926 LA V/2-01 (Euro 5 + NOX)
3.2. Description générale :	
3.2.1. Genre	: Moteur diesel, 4 temps.
3.2.2. Principe de fonctionnement	: Moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin
3.2.3. Suralimentation	: Par turbo compresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur thermique
3.2.4. Dispositifs antipollution (sur demande)	: Système SCR, silencieux d'échappement avec catalyseur injection d'Adblue avec unité d'alimentation[illegible]ge
3.3. Nombre et disposition des cylindres	: 6 cylindres en ligne
3.4. Cylindrée	: 7.201 cm³
3.5. Rapport volumétrique de compression	: 17.5 ±0.5
3.6. Puissance maximale	: 210 kW
3.7. Régime de puissance maximale	: 2.200 tr/min
3.8. Couple maximal	: 112 mdaN
3.9. Régime du couple maximal	: entre 1.200 et 1.600 tr/min
3.10. Régime de rotation maximal	: 2.750 +60 -250 tr/min (Euro 4) – 2.700 tr/min (Euro 5)

3.11. Carburant utilisé : Gasoil

3.12. Réservoirs à carburant :

3.12.1. Emplacement	En avant de l'essieu 1	
	De série	En option
	Côté droit	Côté gauche
3.12.2. Capacité (en litres)	185	160
3.12.3. Matériau	Acier	

Sur demande : Un réservoir (acier) de 45 litres placé coté gauche en avant de l'essieu 1 (Chauffage autonome)

3.13. Mode d'alimentation du moteur : Par pompes-conduites-injecteurs gérés électroniquement (injection directe)
3.14. Type de filtre à air : à cartouche sèche
3.15. Allumage : par compression
3.16. Tension d'alimentation des circuits électriques : 24 volts
3.17. Dispositif d'anti-parasitage : sans objet
3.18. Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur visco-coupleur
3.19. Nombre de silencieux d'échappement : un
3.20. Niveau sonore au point fixe :
3.20.1. Valeur du niveau sonore : 92 dBA (Euro 4) – 91 dBA (Euro 5)
3.20.2. Régime de rotation correspondant : 1.650 tr/min
3.20.3. Position de la sortie d'échappement : à l'arrière gauche
3.21. Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption : Sur la plaque constructeur.
3.22.
3.23.
3.24. Classe environnementale : 0555*0651C (Euro 4) – 0555*0651G (Euro 5)

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1. Type des boîtes de vitesses :
Mécaniques :
MB GO 110 (6 rapports avant et 1 marche arrière)

4.1.1. Emplacement du levier de commande : Au plancher
4.2. Type d'embrayage : Monodisque à sec
4.2.1. Mode de commande : Par pédale avec transmission hydropneumatique
4.3. Type de transmission entre boîte de vitesses et roues : Arbre à cardan entre boîte et pont, et arbre d pont et moyeu.
4.4. Démultiplication de la transmission :
4.4.1. Circonférence de roulement des pneumatiques de référence : 3.184 mm
4.4.2. Démultiplication et vitesses à 1.000 tr/min

Combinaison des vitesses	Rapports de boîte	Rapport du pont	Dém totales	Vitesses à 1.000 t/min (en Km/h)
1	6.12			5.97
2	3.48		7	10.51
3	2.09		.91	17.51
4	1.35	5.222	7.04	27.13
5	1.00		5.222	36.58
6	0.75		3.91	48.85
Arrière	5.75		30.02	6.36

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation d a vitesse de rotation d'entrée

Peuvent être montés en option les rapports de pont suivants : 2.846 – 3.154 – 3.5 4.300 – 5.222 – 5.875

4.5. Vitesse maximale effective : 100 Km/h
4.5.1. Sur route : 90 Km/h
4.5.2. Sur autoroute : 100 Km/h
4.6. Indicateur de vitesse : oui
4.7. Compteur kilométrique : oui
4.8. Chrono tachygraphe : oui
4.9. Limiteur de vitesse : oui, par réglage du boî que à 100 Km/h

5. SUSPENSION

5.1. Avant : Suspension pneumatique à 2 soufflets – Essieu à endantes - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique – 2 triangles superposés par côté – Barre stabilisatrice

5.2. Arrière : Suspension pneumatique à 4 soufflets - Es uidé par 2 bras longitudinaux inférieur et deux bras obliques supérieur en triangle – 4 amortisseurs télescopiques de type h Barre stabilisatrice
5.3.
5.4. Suspension spécifique : - Gestion électropn la suspension
- En option : Une neumatique à trois positions permet de baisser ou monter la suspension.
Le véhicule ne que lorsque la commande au tableau de bord est sur la position intermédiaire (voyant de contrôle éteint)

6. DIRECTION

6.1. Type de direction : à vis à circ les avec assistance hydraulique intégrée.
L'effort v plifié par pression hydraulique sur l'écrou récepteur du boîtier de direction.
Cette p délivrée par une pompe hydraulique entraînée par le moteur.

6.2. Diamètre de braquage hors t ètres

7. FREINAGE

7.1. Frein de service : A dou gissant respectivement sur les deux essieux (type I.I).
7.2. Répartiteur de freinag
7.2.1. Dispositif anti é roues : Oui, de catégorie 1
7.2.1.1. Principe ir sur chaque roue
7.3. Frein de secours l'indépendance des circuits
7.4. Frein de station main, par cylindres à ressorts sur l'essieu 2.
7.5. Mode de trans s efforts aux roues :
7.5.1. Frein Par air sous pression
7.5.2. Frei s : Par air sous pression
7.5.3. Fr nnement : Mécanique, par mise à l'air libre des cylindres à ressorts de l'essieu 2.
7.6. Assista ins :
7.6.1. ervice : Par air comprimé
7.6. secours : Par air comprimé
7. stationnement : Non
7.7. R e fluide et d'énergie : De 4 à 7 réservoirs d'air comprimé
sieu 1 : 1 de 30 litres
essieu 2 : 1 de 30 litres
des et secours : 1 de 60 litres ou 2 de 30 litres + 2 (en option) de 20 litres
pon : 1 de 20 litres
1. Mode d'alarme pour les défaillances : Voyants lumineux (rouge et jaune) sur planche de bord et écran multifonction
.2. Paramètres mesurés pour l'alarme : Chute de pression pneumatique ou défaillance électronique
.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : Lors de la mise sous tension ou par réalisation d'une défaillance

7.8. Type de freins :
7.8.1. Frein de service
7.8.1.1. Essieu 1 : Disques
7.8.1.2. Essieu 2 : Disques
7.8.2. Frein de secours : Disques
7.8.3. Frein de stationnement : Disques

7.9. Dispositif ralentisseur :
7.9.1.
7.9.2. Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 :
Sur demande : Ralentisseur hydraulique
7.9.3. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis :
Frein moteur par volets dans collecteurs d'échappement et clapets d'échappement incorporés à la culasse
7.10.

8. CARROSSERIE

8.1. Carrosserie : CAR
8.1.1. Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes :
- Double-vitrage
- Chauffage autonome
- Climatisation
- Trappes de toit en verre
- Trottoir amovible, supportant deux banquettes de deux places chacune.
- Seulement avec porte double médiane : Aménagement permettant l'accueil d'un passager en fauteuil roulant, avec dispositif [illegible] au sol du fauteuil et avec plateforme élévatrice en porte médiane

8.1.2. Soutes à bagages : 5 m³ (porte simple médiane)
4,7 m³ (porte double médiane)

8.2. Matériaux constituant la carrosserie : Caisse monocoque, construction autoportante, treillis en profilés d'acier à sec[illegible]ulaire assemblé par soudures électriques, recouvert de tôles d'acier soudées électriquement

8.2.1. Protection contre l'incendie : Oui, plus alarme incendie dans le compartiment moteur, dans le compartime[illegible]e autonome et dans les soutes à bagages

8.3. Nombre de places assises :

TABLEAU DES AMENAGEMENTS TYPES					
	Nombre de places assises (y compris le conducteur)		Poids à vide maximum en ordre de marche * (en Kg)		
Porte médiane	Minimum	Maximum	Essieu 1	Essieu 2	Total
Simple	52	62	4.300	7.400	11.700
Double	50	60			

* Les poids à vide en ordre de marche diminuent en fonction, du choix des options et des implantations de[illegible]

Ce véhicule est susceptible de recevoir des places debout
Le nombre sera déterminé en fonction de l'aménagement du véhicule présenté et dans les conditions [illegible] fixées par l'arrêté ministériel du 02.07.82 modifié.

8.4. Sièges :
8.4.1. Nombre total correspondant aux aménagements décrits au point 8.3. :

NOMBRE DE SIEGES ET BANQUETTES						
	Siège 1 place		Banquette 2 places		Banquette a[illegible]es	
Porte médiane	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	[illegible]um
Simple	1	1	23	28	1	[illegible]
Double	1	1	22	27	1	1

8.4.2. Les sièges peuvent avoir les options suivantes :
Sièges basculants avec verrouillage

8.5. Nombre de portes :
8.5.1. Latérales :
Avant gauche : Néant
Avant droite : 1 porte simple (1 vantail) de service, louvoyant[illegible]de électro-pneumatique
Médiane : 1 porte simple (1 vantail) ou 1 porte double (2 va[illegible]cours, louvoyante à commande électro-pneumatique
Quand aménagement pour fauteuil roulant [illegible]e (2 vantaux) de service

Ces portes sont équipées de commande de sécurité i[illegible]extérieure.

8.5.2. Arrière : sans objet
8.5.3. Fermetures : verrouillage à clés de l'extér[illegible]verrouillage intérieur.

8.6. Emplacement et mode d'ouverture des vit[illegible]s de secours :
8.6.1. Emplacement :
Côté gauche : 5 baies latérales dont 3 [illegible]ecours
Côté droit : 6 baies latérales dont 3 e[illegible]cours
Face arrière : 1 lunette non considé[illegible]issue de secours
Pavillon : 2 trappes d'évacuation d[illegible]s (faisant office d'évacuation des fumées)

Les baies latérales peuvent être [illegible]en de type coulissante sur leur partie supérieure.

8.6.2. Mode d'ouverture :
8.6.2.1. Vitres : Marteau[illegible]à proximité de chaque vitrage
8.6.2.2. Trappe de toit [illegible]ou marteaux pics placés sur chaque trappe de verre

8.7. Nature des matériaux [illegible]r les vitrages :
8.7.1. Pare-brise [illegible]feuilleté
8.7.2. Vitres latéra[illegible]re trempé
8.7.3. Lunette ar[illegible]erre trempé
8.7.4.Pavillon [illegible]verre trempé (avec l'option trappe de toit en verre)

8.8. Equipement [illegible]assises en ceintures de sécurité :
VEHICULE LIV[illegible]GE
8.8.1. Pl[illegible]
8.8.1[illegible]nducteur : 1 ceinture 3 points à enrouleur, sur siège type : - ISRI (6860/875 NTS) ou GRAMMER (MSG 90.5 PG), avec les points d'ancrages sur le siège
8.8[illegible]convoyeur : Néant
8.8[illegible]rière :
[illegible]ges passagers : Ceintures 2 points à enrouleur, sur siège EvoBus type Nuels Eco (ancrages sièges sur rails) avec les points d'ancrages sur chaque siège

VE[illegible]RE NON AMENAGE
Le [illegible]t livré sans aucun moyen de fixation pour les sièges passagers.

...IRAGE

- ... de route : deux, indépendants
- ...e croisement : deux
- ... position
- ...nt : deux, incorporés aux feux de croisement
- ...aux : douze, (six de chaque côté)
- 9.4. F... arrière : deux
- 9.5. Ind... changement de direction :
 - 9.5.1. ... : deux, indépendants
 - 9.5.2. ... : deux, groupés aux feux de position
 - 9.5.3. L... : deux, indépendants
- 9.6. Feux de s... : deux, groupés aux feux de position
- 9.7. Eclairage d... d'immatriculation : deux, indépendants
- 9.8. Dispositifs r... ts :
 - 9.8.1. Avant : sans objet
 - 9.8.2. Arrière : deux, groupés aux feux de position
 - 9.8.3. Latéraux : douze, dont six groupés aux feux de position et six indépendants
- 9.9. Feux de détresse : Par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction
 - 9.9.1. Sur demande : Une commande distincte, utilisée pour le transport d'enfants, asservie aux portes alimente les feux de détresse
- 9.10. Feux de marche arri... : deux, groupés aux feux de position
- 9.11. Feux de brouillard :
 - 9.11.1. Avant : deux, indépendants
 - 9.11.2. Arrière : un, indépendant, côté gauche
- 9.12. Feux d'encombrement :
 - 9.12.1. Avant : deux, indépendants sur la partie haute du pavillon
 - 9.12.2. Arrière : deux, sur la partie haute du pavillon
- 9.13. Dispositif de signalisation comp... rrière :
 - 9.13.1. Indicateur de changement d... : deux, indépendants sur la partie haute du pavillon
 - 9.13.2. Feux de stop : deux, incorporés aux feux d'encombrement
- 9.14. Feux spéciaux :

10. DIVERS

- 10.1. Accessoires
 - 10.1.1. Essuie-glaces : 2 à deu... balayage intermittent
 - 10.1.2. Lave-glace : oui
 - 10.1.3. Rétroviseurs :
 - 10.1.3.1. Extérieur : deux
 - 10.1.3.2. Intérieur : Un
 - 10.1.4. Avertisseur sonore : oui, deux
 - 10.1.5. Dispositif antivol : antivol de direction
 - 10.1.6. Extincteur : 1 de 6 Kg, placé sou... banquettes avant
 - 10.1.7. Equipements particuliers : une boîte de premier ... e lampe autonome - un triangle de pré signalisation – protection électronique des circuits électriques
 - 10.1.8. Chauffage autonome : oui, sur demande
 - 10.1.8.1. Nature du combustible : Liquide
- 10.2. Marque d'identité
 - 10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur : Dans l'emmarche... orte avant
 - 10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identificatio... néga, à droite dans le compartiment avant (derrière le pare-chocs).
 - 10.2.3. Structure du numéro d'identification

WEB	633251	.	...	
Identification du constructeur	Identification du type	Direction : 1 = à gauche - 2 = à droite	...omplet	Numéro dans la série du type

 - 10.2.4. Le numéro d'identification commence à : WEB63325113245001
 - 10.2.5. Identification du moteur : sur le côté droit du bloc moteur
- 10.3.

11. VISITES TECHNIQUES

- 11.1. Emplacement de la plaque correcteur : sans objet
- 11.2. Pression déclarée par le constructeur : 9 bars
- 11.3. Pression de disjonction : 11.5 ± 0.3 bars
- 11.4. Pression aux têtes d'accouplement : sans objet
- 11.5. Longueur des bras de levier : sans objet
- 11.6. Course maximale des actionneurs de freins : Essieu 1 : 64 mm
 Essieu 2 : 64 mm
 Diamètre des ... ieu 1 : 24"
 ... u 2 : 24"/24"
- 11.7. Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

INSCRIPTION	AFFECTATION
AV	Circuit essieu 1
AR	Circuit essieu 2
S	Servitudes

- 11.8. Observation

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale M3 genr... parque MERCEDES BENZ dont les types – variantes – versions suivent : MBU E 926 ou MBU E 926 N

Livrés :

- aménagés satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en applica... atégorie du type de véhicule concerné.
- non aménagé satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en applic... être vérifié après aménagement que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application p... ie du type de véhicule aménagé.

NOTA : - Dérogation Ministérielle n° 28 529 du 1er Juin 1999 relative à l'article 13 de l'Arrêté Ministériel du 02 juillet 1982 modifié et n°30 178 du 30 avril 200... oint 1.1.2.5. de l'annexe 5 de l'Arrêté ministériel du 02 juillet 1982 modifié.
- Nombre de place assises à porter sur la carte grise : 62 ou 60 (Véhicules à nombre de places variable)
- Véhicule conforme aux limites du niveau C de la directive 2006/51/C.E. pour le moteur OM 926 LA IV/2-06.
- Véhicule conforme aux limites du niveau G de la directive 2006/51/C.E. pour le moteur OM 926 LA V/2-01.

Fait à Montlhéry, le 05 Octobre 2007

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines

L. MIS

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° P-2275.07.02
Fait à Paris, le 05 Octobre 2007
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environn... France
Pr. le chef de la Division Automobiles, Métrologie et Appareils à Pression

Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules

B. RAPIOR

ANNEXE III
CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, EvoBus France S.A.S., 2 à 6 rue du Vignolle – Zone Industrielle – 95200 Sarcelles, représentant dûment accrédité de EvoBus GmbH D-70567 Stuttgart constructeur, certifions que le véhicule prêt à l'emploi :
(2) Dénomination :

(D1)	Marque	: MERCEDES BENZ	
(D2)	Type – Variante - Version	: MBU E 926	
(D3)	Dénomination commerciale	: Intouro E	
(E)	Numéro d'ordre dans la série du type	: WEB 633 251 13 247 957	
(F1)	Masse en charge maximale techniquement admissible	: 19.000 Kg	(3)
(F2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC)	: 19.000 Kg	
(F3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA)	: Néant ~~ou 22.500 Kg~~	
(G)	Masse en service (G.1+75)	: 11 175 Kg	(3)
(G1)	Poids à vide national (PV)	: 11 100 Kg	(3)
(J)	Catégorie internationale	: M3	
(J1)	Genre national	: T.C.P.	
(J3)	Carrosserie (désignation nationale)	: CAR	
(K)	Numéro de la réception par type	: P-2275.07.02	
(P1)	Cylindrée	: 7.201 cm³	
(P2)	Puissance nette maximale	: 210 kW	
(P3)	Source d'énergie	: GO	
(P6)	Puissance administrative	: 19 CV	
(Q)		: non concerné	
(S1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	: ~~62 ou~~ 60	
(U1)	Niveau sonore à l'arrêt	: 92 dB (A) ~~– 91 dB (A)~~	(1)
(U2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant	: 1.650 tr/min	(1)
(V7)		: non concerné	
(V9)	Classe environnementale	: 0555*0651C ~~– 0555*0651G~~	

(1)

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota)

- sort de nos usines, le
pour être livré à : **NATIXIS LEASE**
pour le compte de : VTRAI
28 Rue Gambetta – BP71
69192 SAINT FONS CEDEX

Fait à Sarcelles, **le 05/06/2008**
EVOBUS FRANCE SAS
2 à 6 Rue du Vignolle
95200 SARCELLES - ZI

(1) Rayer la mention inutile – (2) Références communautaires de la Directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation – (3) A compléter

Nota : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint, au présent certificat le procès-verbal de réception du type.
Rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312.1. à R.312.25., R.317.1. à R.317.7., R.317.15. à R.317.17 et R.318.1. à R.318.5. du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet : - d'une déclaration en préfecture
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé, par le service en charges des réceptions

ANNEXE III
CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, EvoBus France S.A.S., 2 à 6 rue du Vignolle – Zone Industrielle – 95200 Sarcelles, représentant dûment accrédité de EvoBus GmbH D-70567 Stuttgart constructeur, certifions que le véhicule prêt à l'emploi :
(2) Dénomination :

(D1)	Marque	: MERCEDES BENZ	
(D2)	Type – Variante - Version	: MBU E 926 N	
(D3)	Dénomination commerciale	: Intouro E	
(E)	Numéro d'ordre dans la série du type	: WEB633251	
(F1)	Masse en charge maximale techniquement admissible	: 19.000 Kg	(3)
(F2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC)	: 19.000 Kg	
(F3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA)	: Néant ou 22.500 Kg	
(J)	Catégorie internationale	: M3	(1)
(J1)	Genre national	: T.C.P.	
(K)	Numéro de la réception par type	: P-2275.07.02	
(P1)	Cylindrée	: 7.201 cm³	
(P2)	Puissance nette maximale	: 210 kW	
(P3)	Source d'énergie	: GO	
(P6)	Puissance administrative	: 19 CV	
(S1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	: –	
(U1)	Niveau sonore à l'arrêt	: 92 dB (A) – 91 dB (A)	
(U2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant	: 1.650 tr/min	(1)
(V7)		: non concerné	
(V9)	Classe environnementale	: 0555*0651C – 0555*0651G	

(1)

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus

- sort de nos usines, le
pour être livré à :

Fait à Sarcelles, le

(1) Rayer la mention inutile – (2) Références communautaires de la Directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation – (3) A compléter

Nota 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous soussignés, EvoBus France S.A.S., 2 à 6 Rue du Vignolle - Zone Industrielle - 95200 Sarcelles, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus, sort bien de nos usines équipé :

a) d'un ralentisseur hydraulique (si oui, poids majoré de 250 Kg, seulement avec B.V. mécanique)	: oui – ~~non~~	(1)
b) de places assises	: 56 ou 60	(3)
c) de places debout	: oui – ~~non~~	(1)
d) d'une traverse arrière 3.500 Kg	: ~~oui~~ – non	(1)
e) d'une porte médiane	: ~~simple~~ – double	(1)
f) d'un aménagement pour un passager en fauteuil roulant	: ~~oui~~ – non	(1)
g) d'un trottoir amovible	: oui – ~~non~~	(1)

Fait à Sarcelles, **le 05/06/2008**
EVOBUS FRANCE SAS
2 à 6 Rue du Vignolle
95200 SARCELLES - ZI

(1) Rayer la mention inutile
(3) A compléter

7579

ATTESTATION D'AMENAGEMENT
D'UN VEHICULE EMPLOYE AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES
(arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)
N° TCP-16-03074-69

L'aménagement du véhicule décrit ci-après autorise le transport en commun de personnes dans les conditions suivantes :

Genre : **TCP** Carrosserie : **CAR**
Marque : **MERCEDES** Type : **MBU E 926**

Numéro d'identification : **WEB63325113247957**

NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS
(y compris le personnel du véhicule)

CONFIGURATIONS ASSISES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	B	C	D	E	F	G	H
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur	/	/	/	/	/	/	/	/
Assis	59	53	/	/	59	53	/	/
Sièges à assise relevable	/	/	/	/	/	/	/	/
Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant	/	1	/	/	/	1	/	/
Accompagnateur(s) obligatoire(s)	/	/	/	/	/	/	/	/
Debout	24 (a)	24 (a)	/ (a)	/ (a)	24 (b)	24 (b)	/ (b)	/ (b)
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	84	79	/	/	84	79	/	/

(a) Suivant les limites d'exploitation fixées par l'article 71.
(b) Exceptionnellement, en application de l'article 75, à l'initiative de tout organisateur de services spéciaux de transports publics réservés aux élèves.

CONFIGURATIONS COUCHEES

	TRANSPORT D'ADULTES			
	I	J	K	L
Conducteur	1	1	1	1
Convoyeur	/	/	/	/
Couchés	/	/	/	/
Assis	/	/	/	/
Accompagnateur obligatoire couché	/	/	/	/
assis	/	/	/	/
Autres personnes adultes (sauf convoyeur) couchées	/	/	/	/
assises	/	/	/	/
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	/	/	/	/

Sous les réserves générales de l'arrêté ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIERES

Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'arrêté ministériel susvisé

Les véhicules doivent être équipés d'une boite de premiers secours et d'une lampe autonome, hormis ceux affectés à un service visé à l'article 74

Vitesse maximale 100 km/h sur autoroute

Véhicule muni d'un ralentisseur en application de l'article 37

Transport d'enfants en application de l'article 49

Le véhicule est équipé du dispositif de verrouillage prévu à l'article 51-1

Avertisseur de recul réservé au transport d'enfants

Véhicule équipé de feux de détresse "enfants"

Fait à : Villeurbanne
Le 29/06/2016

DREAL RHÔNE-ALPES
Unité Territoriale du Rhône-Saône
Véhicules
63 avenue Roger Salengro
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 72 44 12 41 - Fax 04 72 44 12 59

Pour le Préfet, par délégation,

Jean-Sébastien FONTANELLE
Le Technicien Supérieur en Chef de l'Economie et de l'Industrie